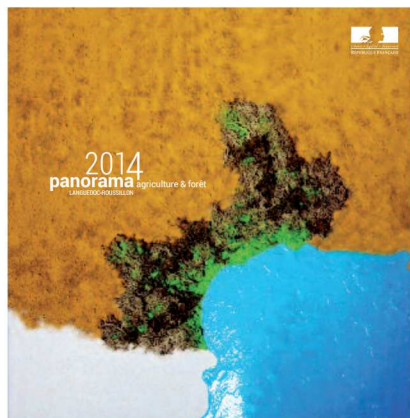


# Viticulture



- La filière viticole
- Encépagement
- Vinification
- Signes d'identification de la qualité et de l'origine
- Exportations

## 1<sup>ère</sup> région viticole de France

### La filière viticole est encore en cours de mutation

En 2010, le Languedoc-Roussillon est toujours la 1<sup>ère</sup> région viticole bien que sa surface en vignes, 236 500 ha (30 % du vignoble national) et le nombre d'exploitations spécialisées en viticulture (26 % des exploitations viticoles françaises) soient en baisse (respectivement -21 % et -36 % par rapport à 2000). En Languedoc-Roussillon, le vignoble a fait l'objet d'importantes transformations structurelles. En 10 ans, 60 000 ha de vignes ont disparu (soit plus des 2/3 du recul national), arrachages définitifs et abandons de parcelles ayant profondément marqué le vignoble régional, notamment entre 2004 et 2009.

### Des exploitations très spécialisées

Malgré cela, en 2010, près des 2/3 des exploitations agricoles régionales cultivent des vignes (19 800). Parmi elles, 18 200 sont classées en exploitations viticoles et concentrent plus de la moitié de la production brute standard (PBS) de la région. C'est dans le département de l'Hérault que leur poids est le plus élevé (79 % des exploitations et 53 % de la SAU). Particularité régionale, près de la moitié des exploitations viticoles sont de petites unités ayant peu d'impact économique dans la production (8 %) mais dont l'importance se retrouve au niveau du tissu social des villages régionaux, occupant 16 % des unités de travail annuel du secteur. À l'inverse, les exploitations moyennes et grandes ne représentent que 53 % des exploitations viticoles, mais elles concentrent 92 % de la PBS.

Par ailleurs, les exploitations spécialisées en viticulture sont très majoritairement sous forme individuelle et moins étendues qu'en moyenne (15 ha de SAU en moyenne contre 29 pour l'ensemble des exploitations régionales).

### La moitié des UTA régionales mobilisées

Les exploitations viticoles mobilisent un peu plus de la moitié des UTA de la région soit 21 800 UTA. Les exploitants et leur famille constituent 65 % de cette main-d'œuvre, devant les salariés permanents (20 %) et les saisonniers (12 %). Parallèlement, les exploitations viticoles ont souvent recours aux services des entreprises de travaux agricoles ou des coopératives d'utilisation de matériel agricole, puisque 59 % de ces UTA y sont employées.

En 10 ans, la productivité du secteur s'est accrue : un actif cultive 12,4 ha de SAU en moyenne en 2010 contre 10,7 ha en 2000.

### Des équipes dirigeantes vieillissantes

En 2010, 54 % des chefs et coexploitants ont entre 40 et moins de 60 ans, soit 6 points de plus qu'il y a dix ans. Dans les petites structures, près de la moitié des dirigeants ont plus de 60 ans. Cette part n'est que de 15 % dans les moyennes et grandes unités, mais dans ces dernières, elle augmente de 3 points par rapport à 2000. La féminisation est progressive : en 2010, 28 % des chefs d'exploitation ou coexploitants sont des femmes contre 25 % en 2000. Par ailleurs, le niveau de formation a très fortement progressé : le niveau baccalauréat et supérieur est passé de 29 % en 2000 à 45 % en 2010.

### L'Hérault, département de la région le plus orienté vers la viticulture

	Aude	Gard	Hérault et Lozère*	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	
Ensemble	Nombre d'exploitations en cultivant	5 244	3 912	8 189	2 408	19 753
	Superficie en vignes (ha)	69 126	55 604	86 173	25 613	236 516
	Volume de travail (UTA)	6 745	6 000	8 854	3 275	24 874
Otex "Viticulture"	Nombre d'exploitations en cultivant	4 964	3 212	7 810	2 174	18 160
	Superficie en vignes (ha)	66 532	47 037	84 268	23 917	221 754
	Volume de travail (UTA)	6 264	4 411	8 304	2 775	21 754

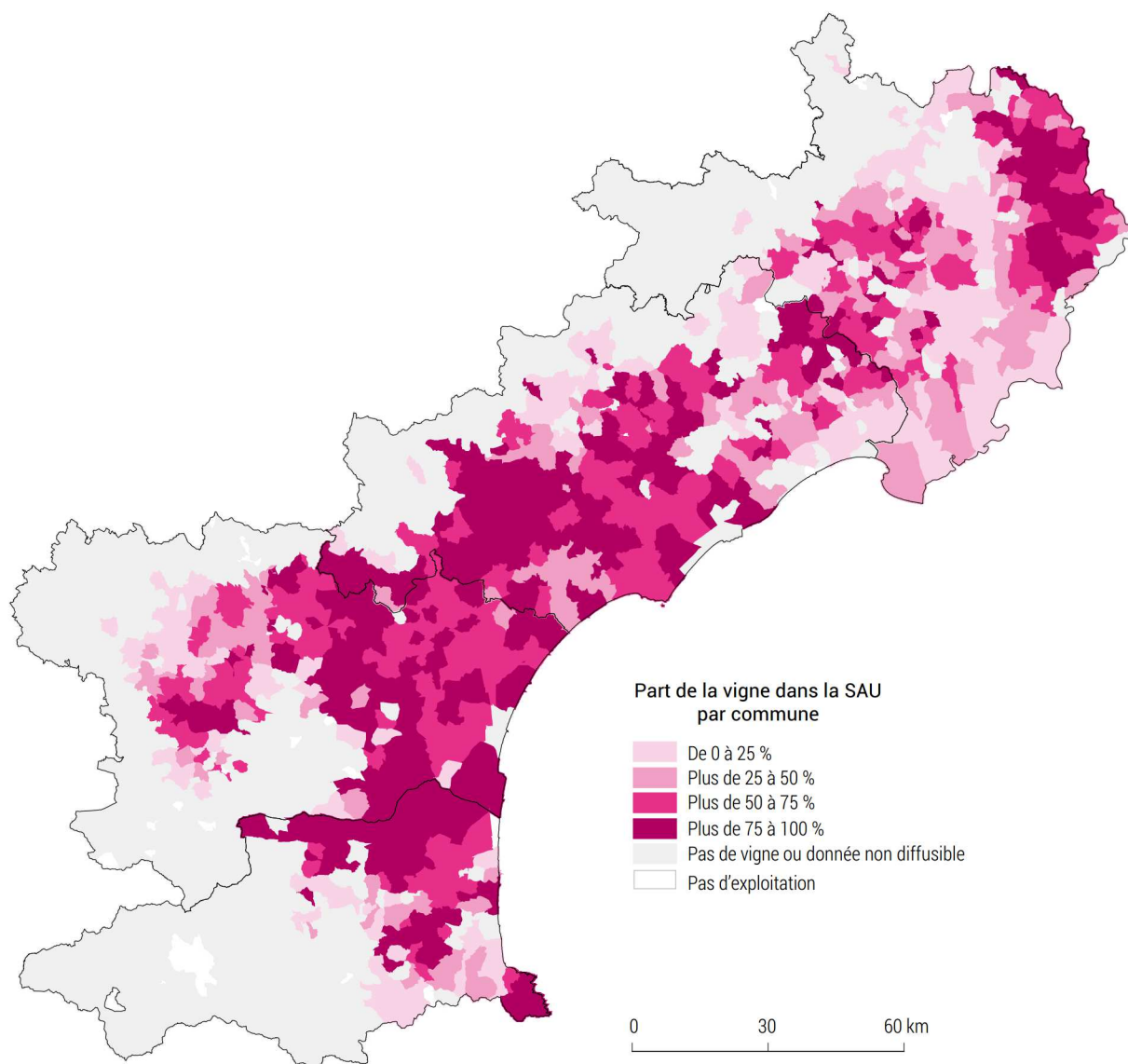
Source : Agreste, recensement agricole 2010

\* Les données de ces 2 départements ont été agrégées afin de respecter le secret statistique.

Pour en savoir plus

Premières tendances viticulture, novembre 2011

PART DE LA VIGNE DANS LA SURFACE AGRICOLE UTILISÉE



Sources : Agreste, recensement agricole 2010, ©IGN - BD CARTO®

### L'encépagement du Languedoc-Roussillon

Le bilan régional fait état de 171 000 ha de vignes perdus entre 1979 et 2010. Les plantations réalisées sur la période sont donc largement inférieures aux arrachages. Cependant, les évolutions diffèrent très sensiblement d'un cépage à l'autre. Notamment, sept cépages traditionnels\* ont une superficie réduite de 260 000 ha relativement à ce qu'elle était en 1979 tandis que six cépages ont vu leur superficie croître de 104 000 ha sur la même période.

#### Des cépages traditionnels en recul sur tout le territoire

Deux cépages traditionnels de la région, le Carignan et l'Aramon, ont connu des baisses spectaculaires depuis 1979. Le Carignan, qui pesait à lui seul 43 % du vignoble régional n'en représente plus désormais que 13,5 %. Au total, ce cépage a perdu 143 000 ha en 30 ans et rassemble seulement 32 000 ha en 2010. Sur les 66 000 exploitations cultivant de la vigne en 1979, 10 000 ne disposaient que de ce cépage. Ce dernier composait par ailleurs plus de 80 % du vignoble de 5 400 autres exploitations. Une grande partie des arrachages réalisés correspondraient à des disparitions de ces exploitations très spécialisées : à la forte baisse des surfaces correspond une baisse aussi nette des exploitants de Carignan. En effet, les viticulteurs cultivant exclusivement du Carignan en 1979 disposaient de très petites superficies, 127 ares à peine en moyenne, la moitié d'entre eux ayant moins de 70 ares. Aujourd'hui, il ne reste plus que 12 250 viticulteurs avec des parcelles en Carignan alors qu'ils étaient 44 700 en 1979. Cela représente néan-

moins encore 62 % des exploitants cultivant de la vigne en 2010. Concernant l'Aramon, le constat de recul est encore plus marqué, ses superficies passant de 57 500 ha en 1979 à 1 300 ha en 2010, valorisés par 1 800 viticulteurs soit 16 fois moins qu'en 1979.

#### Hausse des cépages éligibles en AOP et "vins de cépage"

En 30 ans, la Syrah passe au 1<sup>er</sup> rang des cépages en matière de surfaces. Le nombre d'exploitations diminuant sur la dernière décennie, une concentration s'observe et la surface moyenne par exploitation en Syrah passe de 2,3 ha en 2000 à près de 3,5 en 2010. Le phénomène se retrouve pour le Grenache noir, le Merlot noir, et dans une moindre mesure pour le Cabernet Sauvignon, le Chardonnay blanc, le Mourvèdre et le Sauvignon blanc. Le Viognier en revanche double ses surfaces ainsi que le nombre de ses exploitations depuis 2000.

\* Les cépages qualifiés de traditionnels sont au nombre de 7 : Carignan noir, Alicante, Terret blanc, Aramon, Bourboulenc blanc, Piquepoul blanc et Mauzac blanc.

### Évolution des cépages régionaux et palmarès 2010

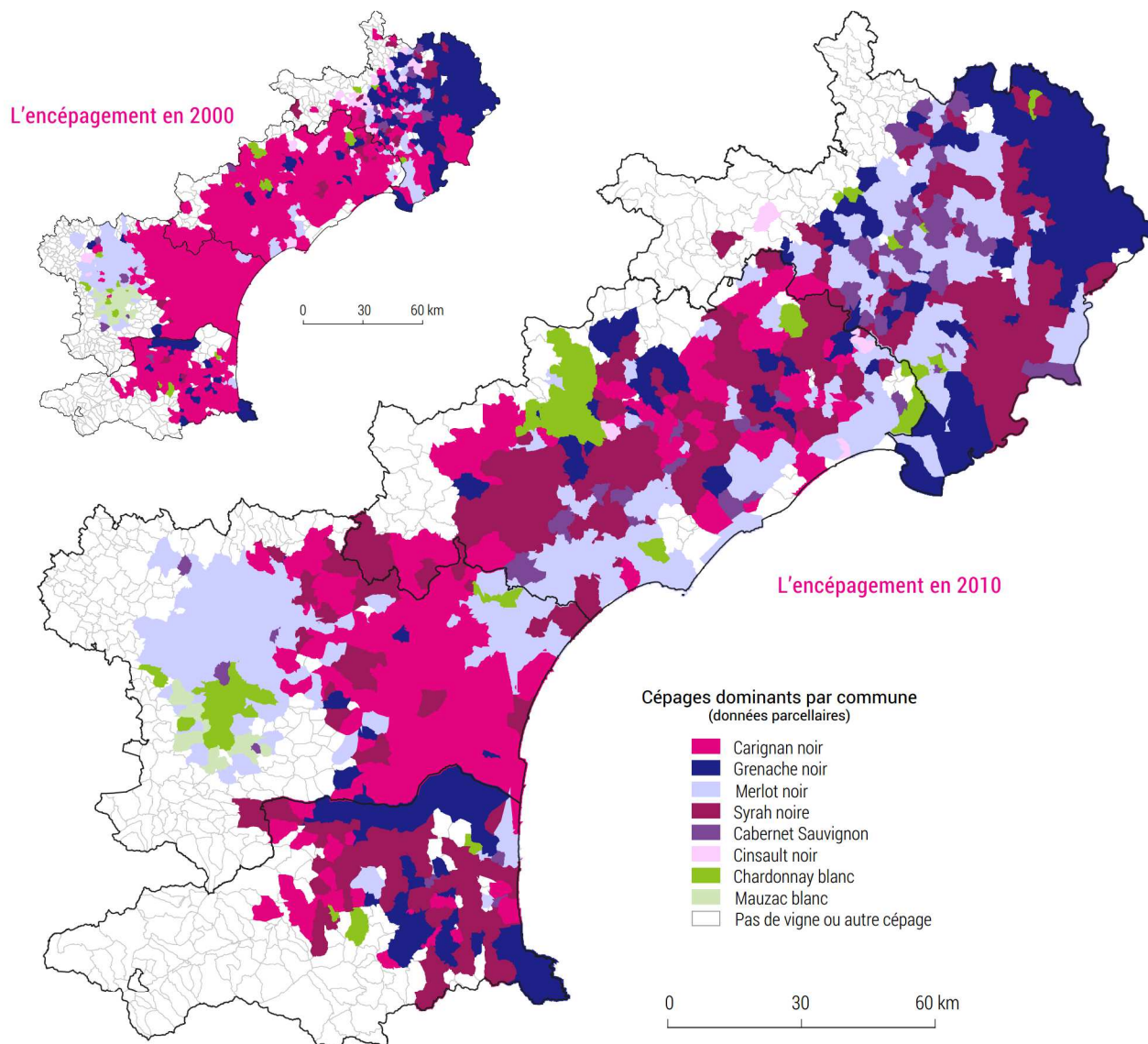
	Cépages	1979	1988	2000	2010
Surfaces (ha)	Syrah noire	4 029	14 535	30 422	40 242
	Grenache noir	31 499	38 191	43 400	38 106
	Carignan noir	174 850	143 256	80 641	31 614
	Merlot noir	2 261	9 070	25 359	27 668
Nombre d'exploitations	Carignan noir	54 719	43 309	24 260	12 249
	Syrah noire	3 371	11 053	13 177	11 672
	Grenache noir	18 120	18 987	15 598	11 441
	Merlot noir	1 434	5 294	9 931	8 710

Sources : Agreste, recensements viticoles 1979, 1988, 2000 et 2010, Douane - CVI (parcellaire 2010)

Pour en savoir plus

Cépages, un encépagement profondément modifié, décembre 2012

## ÉVOLUTION DE L'ENCÉPAGEMENT DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



Sources : Agreste, recensements viticoles 2000 et 2010, Douane - CVI (parcellaire 2010), ©IGN - BD CARTO®

### La vinification en cave particulière : un phénomène minoritaire pour des quantités vinifiées importantes

En Languedoc-Roussillon, le modèle coopératif reste largement majoritaire en 2010 où 9 exploitants sur 10 vinifient tout ou partie de leur vendange en cave coopérative, représentant 71 % de la production régionale. Seulement 2 100 exploitants vinifient exclusivement dans une cave particulière, soit un peu moins de 11 % des exploitations régionales ayant de la vigne. Ces vigneron·nes dits indépendants bien que minoritaires ont mieux résisté à la crise viticole : entre 2000 et 2010, leur nombre n'a baissé que de 3,4 % alors que le nombre total de viticulteurs a diminué de près de 38 %.

Les vigneron·nes indépendants valorisent le quart des superficies régionales de vignes à raisin de cuve. Ils sont à la tête d'exploitations près de trois fois plus vastes que les coopérateurs purs (28 ha de vignes à raisin de cuve en moyenne contre 9,5 ha). Moins de la moitié de leurs structures sont sous forme individuelle (contre 90 % chez les coopérateurs purs), les exploitations agricoles à responsabilité limitée représentant 22 % des exploitations

et les sociétés civiles d'exploitation agricole 18 %. Ces structures mobilisent en moyenne 3,2 équivalents temps plein par exploitation. Elles ont un poids économique important, puisque 86 % d'entre elles sont moyennes ou grandes.

En 2010, 45 % de la superficie en vignes à raisin de cuve des vigneron·nes indépendants est revendicable en appellation d'origine protégée (AOP) contre à peine 33 % chez les coopérateurs purs. Inversement, les superficies revendicables en indication géographique protégée (IGP) représentent la moitié des surfaces en vignes pour les vigneron·nes indépendants contre près des 2/3 chez les coopérateurs purs. Les vigneron·nes indépendants vinifient 2,6 millions d'hectolitres, répartis en AOP, IGP et vins sans indication géographique. Les volumes revendiqués en AOP représentent 28 %, ceux en IGP 62 % (ils sont respectivement de 19 % et 77 % chez les coopérateurs purs). Au total, les vigneron·nes indépendants produisent 28 % des vins AOP de la région.

#### 85 % des exploitations vinifient exclusivement en cave coopérative

	Vinification en cave	Aude	Gard	Hérault et Lozère*	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon
Nombre d'exploitations	coopérative seulement	4 277	3 077	6 535	1 895	15 784
	particulière seulement	530	461	839	267	2 097
	coopérative et particulière	197	107	259	96	659
Superficie en vignes à raisin de cuve (1 000 ha)	coopérative seulement	44,2	37,1	52,8	15,6	149,6
	particulière seulement	16,3	12,9	22,8	6,8	58,8
	coopérative et particulière	5,3	3,3	6,6	2,6	17,9
Récolte 2010 (1 000 hl)	coopérative seulement	2 434,9	2 070,3	3 022,0	443,5	7 970,7
	particulière seulement	719,7	608,1	1 153,4	175,8	2 657,0
	coopérative et particulière	272,0	168,3	335,7	68,6	844,6

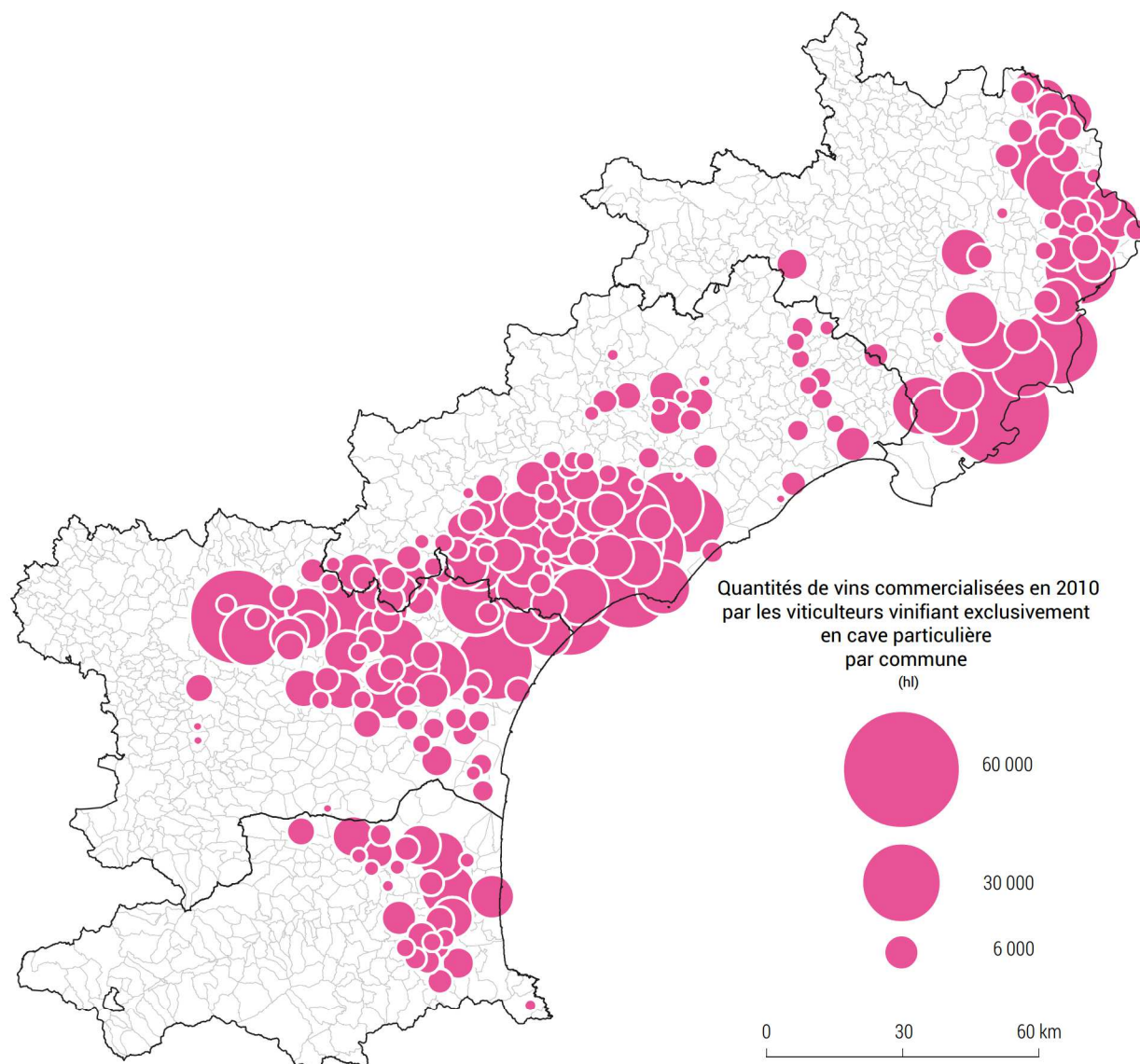
Sources : Agreste, recensement viticole 2010, Douane - CVI (déclaration de récolte 2010)

\* Les données de ces 2 départements ont été agrégées afin de respecter le secret statistique.

Pour en savoir plus

Caves particulières, septembre 2013

QUANTITÉS COMMERCIALISÉES PAR LES CAVES PARTICULIÈRES\*



Sources : Agreste, recensement viticole 2010, Douane - CVI (déclaration de récolte 2010), ©IGN-BD CARTO®

\* Localisation des quantités commercialisées à la commune siège des exploitations vinifiant exclusivement en cave particulière. Cette information n'est pas disponible pour la vinification en cave coopérative.

### Le Languedoc-Roussillon, 1<sup>ère</sup> région pour les vins à indication géographique protégée (IGP)

En 2010, avec 235 320 ha de vignes à raisin de cuve, la région concentre 30 % des surfaces nationales, 18 % de celles à appellation d'origine protégée (AOP) et 73 % de celles à indication géographique protégée (IGP). Le Languedoc-Roussillon est donc la 1<sup>ère</sup> région pour les vins à IGP, avec trois vigneron sur quatre qui exploitent des vignes à vocation IGP. Au niveau régional, 59 % des vignes à raisin de cuve sont à vocation IGP, 37 % à vocation AOP et 4 % à vocation de vin sans indication géographique (VSIG). Cette répartition est quasi inversée entre IGP et AOP au niveau national, avec respectivement 25 % et 62 % des vignes à raisin de cuve.

#### Des disparités départementales

Dans les Pyrénées-Orientales, qui ne comptent que 11 % des surfaces régionales en vignes à raisin de cuve, 82 % des vignes sont à vocation AOP. À l'opposé, l'Hérault, département le plus viticole, n'a que 22 % de ses vignes en AOP. Quant aux départements de l'Aude et du Gard, la part des vignes en AOP est respectivement de 35 et 40 %.

#### Une grande mixité viticole

La région se caractérise par une grande mixité viticole : les zones AOP et IGP peuvent ainsi se superposer pour une même parcelle. Cela laisse la possibilité pour une exploitation de revendiquer sa production dans l'appellation de vocation de sa vigne ou de la déclasser. Cette pratique de la mixité viticole permet de mettre en exergue des écarts entre l'appellation revendicable pour les vignes et l'appellation revendiquée lors de la production. Alors que seule-

ment 59 % des surfaces sont à vocation IGP, 73 % des vins produits sont revendiqués en IGP. Ainsi, une part des vins revendiqués en IGP est produite sur des vignes à vocation AOP. Ce phénomène est notamment visible dans les Pyrénées-Orientales : seulement 16 % des vignes sont à vocation IGP alors que 33 % de la production est revendiquée en IGP.

#### Des vins rouges essentiellement

Plus des 2/3 des vins produits en Languedoc-Roussillon sont rouges : cette part est similaire pour les vins AOP et IGP (respectivement 68 et 69 %). En revanche, le département des Pyrénées-Orientales se distingue, produisant seulement 44 % de vins rouges (dont 39 % des AOP et 52 % des IGP). Sa production est davantage orientée sur les vins blancs (33 %) dont les 2/3 sont en vins doux naturels, et sur les vins rosés (23 %).

### Près des 3/4 de la superficie de vignes à IGP française se situent en Languedoc-Roussillon

		Aude	Gard	Hérault et Lozère*	Pyrénées-Orientales	Languedoc-Roussillon	France métropolitaine
Vignes AOP	Nombre d'exploitations en cultivant	2 482	1 700	2 307	2 214	8 703	56 521
	Superficie de la culture (ha)	24 054	22 097	19 168	21 048	86 366	483 074
Vignes IGP	Nombre d'exploitations en cultivant	4 445	2 844	6 750	921	14 960	23 848
	Superficie de la culture (ha)	42 639	30 073	62 174	4 105	138 992	191 289
Vignes SIG	Nombre d'exploitations en cultivant	652	731	1 475	147	3 005	18 397
	Superficie de la culture (ha)	2 346	2 607	4 573	431	9 957	27 907

Source : Agreste, recensement agricole 2010

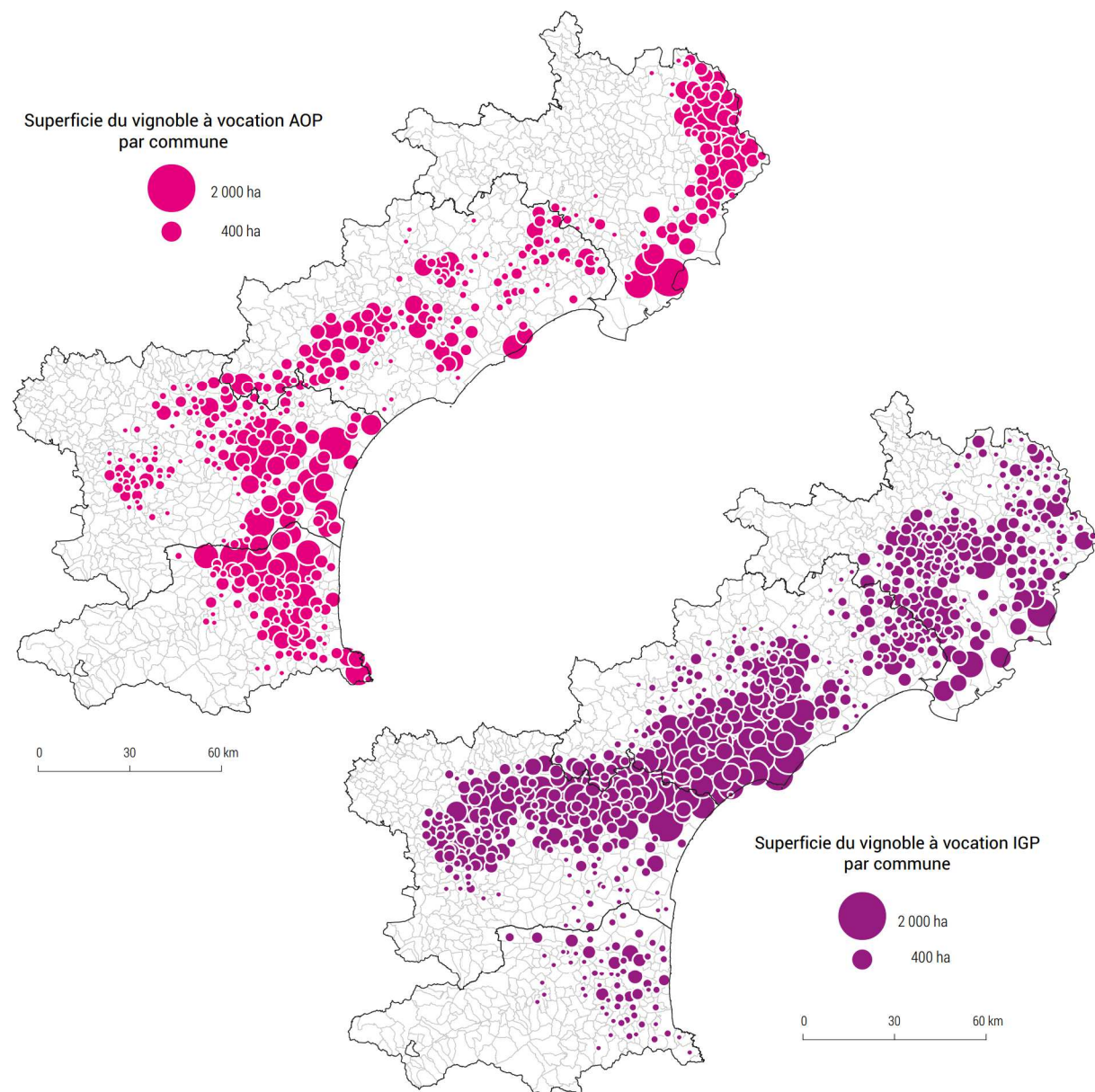
\* Les données de ces 2 départements ont été agrégées afin de respecter le secret statistique.

#### Note méthodologique

La revendication des vins en AOP ou IGP, auprès de la Douane, ne détermine pas forcément la classification utilisée lors de la vente.



## SUPERFICIES DES VIGNOBLES AOP ET IGP DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



Sources : Agreste, recensement agricole 2010, ©IGN - BD CARTO®

### Les ventes de vins régionaux à l'étranger progressent en valeur mais reculent en quantité entre 2012 et 2013

En 2013, 3,4 millions d'hectolitres de vins à appellation d'origine protégée (AOP) et à indication géographique protégée (IGP) du Languedoc-Roussillon sont exportés pour un montant de 745 millions d'euros. Les vins à AOP trouvent en priorité leurs débouchés (en valeur) dans les pays lointains tels que la Chine et les États-Unis. Ceux à IGP sont majoritairement exportés vers l'Europe occidentale, plus proche.

#### Forte progression des exportations pour les AOP Roussillon

Au sein des vins à AOP rouges et rosés produits dans la région, les appellations Corbières et Languedoc restent en tête en 2013 que ce soit en volume (respectivement 127 et 103 milliers d'hectolitres) ou en valeur (respectivement 35,1 et 30,6 millions d'euros). Avec 54 000 hl exportés (pour 17 M€), l'appellation Roussillon se classe en numéro 3 du palmarès à l'export en 2013, en croissance de 18 % en valeur et 17 % en volume entre 2012 et 2013. Cependant la hausse de prix n'a pas été à la hauteur du dynamisme des ventes, gagnant à peine 1,21 €/hl pour atteindre 315,4 €/hl en 2013.

Les autres appellations ont également vu leurs prix augmenter, de manière parfois importante. C'est le cas du Faugères dont le cours a augmenté de 41 % (+150,27 €/hl) en 2013 alors que les ventes ont baissé de 31 % en volume. Le positionnement évolue pour les vins AOP selon le paramètre retenu, valeur ou quantité, contrairement aux vins à IGP. En effet, le prix moyen des vins AOP produits dans la région et exportés varie en 2013, passant pour les 10 premiers clients, de 2,19 €/l pour les exportations vers la Belgique à 4,81 €/l pour les ventes au Japon.

#### La Chine, 1<sup>er</sup> client en AOP du Languedoc-Roussillon

En 2013, la Chine reste le 1<sup>er</sup> client (en valeur) pour les AOP du Languedoc-Roussillon. Les exportations de vins AOP vers la Chine s'élèvent à 22,36 millions d'euros, malgré une baisse des achats chinois en quantité (-3,6 %) comme en valeur (-5,4 %). À l'inverse, les États-Unis, avec 22,33 millions d'euros, connaissent une augmentation de près de 15 % des achats en valeur, et plus de 13 % de croissance des volumes. Avec 21,82 millions d'euros (+6,8 %), l'Allemagne se place au 3<sup>ème</sup> rang.

#### Près des 3/4 des volumes de vins à IGP exportés vers l'Europe occidentale, Allemagne en tête

Les ventes régionales des vins à IGP sont très concentrées sur les pays d'Europe occidentale qui absorbent à eux seuls 72 % des volumes exportés. Les 4 premiers clients, tous membres de l'Union européenne, représentent 61 % des quantités vendues. L'Allemagne, 1<sup>er</sup> acheteur, représente à elle seule 28 % des volumes exportés, en progression de 4 %. Sa part en valeur est de 22 %, en augmentation de 7 %. Viennent ensuite les Pays-Bas et le Royaume-Uni avec respectivement 12 % et 10,5 % des volumes exportés. Ce palmarès est identique en valeur.

### Évolution positive des exportations de vins régionaux vers l'Europe entre 2012 et 2013

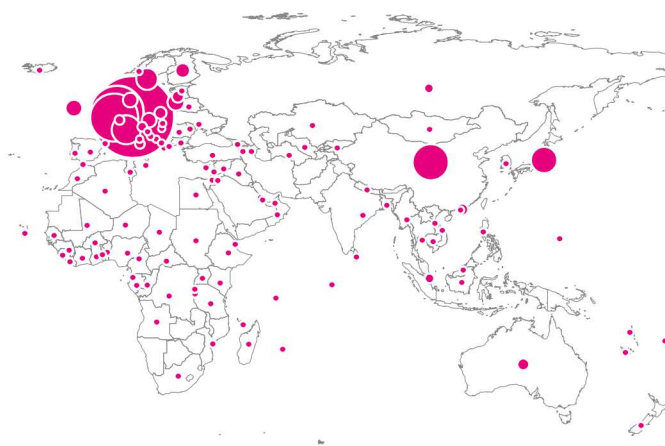
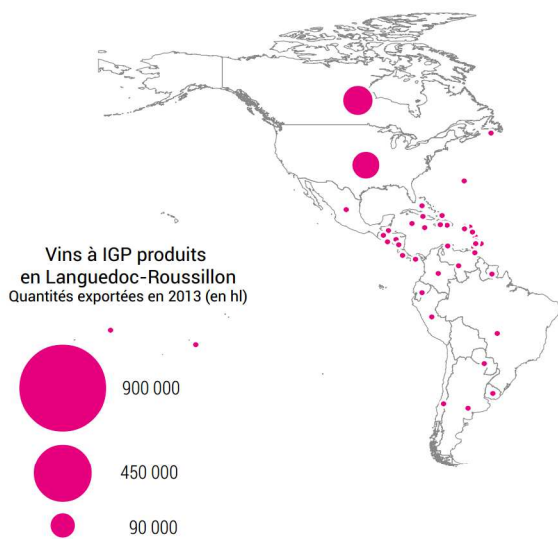
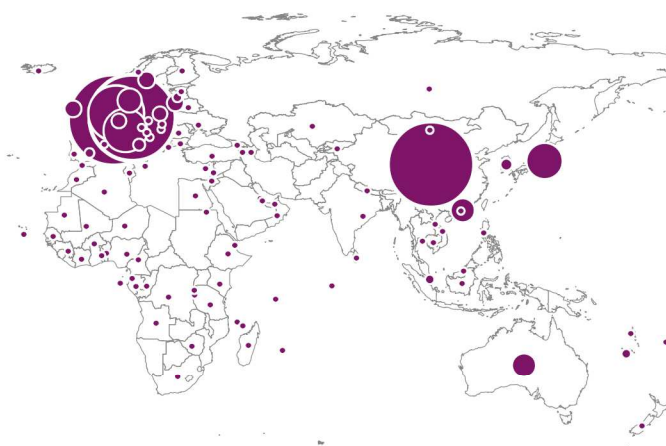
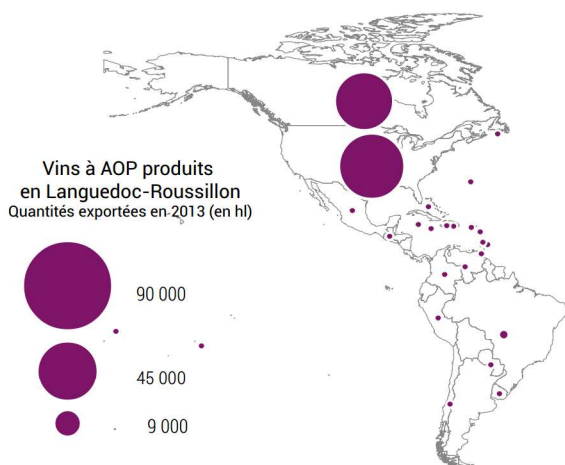
	Vins à IGP				Vins à AOP			
	Valeur (k€)		Quantité (1 000 hl)		Valeur (k€)		Quantité (1 000 hl)	
	2013	Évolution	2013	Évolution	2013	Évolution	2013	Évolution
Europe occidentale	371 626	8,1 %	2 025	4,2 %	90 868	5,1 %	338	-3,1 %
Asie du Nord	69 653	-19,2 %	302	-24,5 %	35 234	-8,9 %	111	-8,5 %
Amérique du Nord	76 824	1,8 %	250	-2,9 %	40 770	1,5 %	93	0,4 %
Pays d'Europe centrale et orientale	22 765	12,9 %	114	3,0 %	2 508	34,0 %	8	24,8 %
Asie du Sud-Est	6 502	-10,6 %	30	-10,3 %	1 190	-23,4 %	2	-0,2 %
Autres	19 996	-5,1 %	75	-12,4 %	7 178	13,7 %	20	13,2 %
Total	567 365	2,4 %	2 795	-1,2 %	177 748	1,5 %	573	-2,9 %

Source : Traitements Srise d'après Douane - publication de décembre 2013 (07/02/2014)

Pour en savoir plus

Bilan sur les exportations de vins : 3,4 millions d'hectolitres de vins AOP et IGP exportés pour 745 millions d'euros en 2013 - février 2014

## EXPORTATIONS DES VINS DU LANGUEDOC-ROUSSILLON



Sources : Traitements Srise d'après Douane - publication de décembre 2013 (07/02/2014) - ©EuroGeographics pour les limites administratives

